

de tout commentaire et de toute discussion sur les décrets récemment arrivés de Rome.

Comme il importe à la pacification des esprits que l'on s'abstienne aussi de publier des nouvelles qui tendraient à infirmer ces décisions, Sa Grandeur désire que vous ne reproduisiez sur ce sujet, dans vos colonnes, que les documents authentiques dont Elle vous donnera communication et que vous évitiez soigneusement tout ce qui pourrait entretenir la division.

Vous êtes prié de vouloir bien publier la présente.

J'ai l'honneur d'être,

M. le rédacteur,

Votre humble et dévoué serviteur,

C. A. MAUROS, ptre,

Assistant-Secrétaire.

Voilà les faits que j'ai cru devoir soumettre humblement à l'attention de qui de droit, n'étant mu ni par haine ni par passion, mais par un ardent amour pour l'Eglise catholique et par un sentiment de profonde vénération pour la personne de S. Sainteté et le Saint Siège Apostolique. Je crois sincèrement devant Dieu, que Mgr l'Archevêque de Québec cause un grand tort à la religion, d'abord en laissant toute liberté à la presse catholique libérale, tandis qu'il met sans cesse des entraves à l'œuvre de la presse catholique ; en invoquant très à la légère et sans justification l'auguste autorité du Saint-Siège pour imposer sa manière de voir ; et troisièmement, en compromettant sa propre dignité par la défense qu'il fait aux journaux de publier de simples nouvelles.

---